

L'entretien des espaces verts en copropriété :

Comment concilier jardin collectif et accueil de la biodiversité ?



Dans une copropriété, l'entretien des espaces verts est parfois un sujet délicat et il peut être une source de conflit entre les tenants d'une « nature disciplinée » et ceux qui cherchent à « jardiner avec la nature », entre les partisans des pelouses passées à l'aspirateur, des haies taillées au cordeau et ceux pour qui le jardin est un lieu d'accueil de la biodiversité. Il est regrettable que cette seconde attitude ne soit pas encore suffisamment partagée, car son impact pourrait être déterminant. En France, l'ensemble des jardins privés constitue une superficie quatre fois supérieure à celle de nos réserves naturelles ! Rêvons un peu, si chaque parcelle de terre devient un lieu d'accueil de la biodiversité, un lieu de vie pour toute une petite faune, hérisson, mésange et vers de terre, alors, une véritable « trame écologique » sera créée à l'échelle nationale.

En termes concrets, l'entretien des espaces verts d'une copropriété peut se pratiquer au moindre coût en eau et en énergie, en laissant le plus possible s'épanouir le vivant et pour notre tranquillité, comme celle de la faune, en veillant à atténuer les nuisances sonores.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez quelques pistes pour des pratiques vertueuses : le choix des végétaux, les outils utilisés pour l'entretien, la mise en place du compostage et l'élagage.



Association MLDD - Maisons-Laffitte Développement Durable

I - Le choix des végétaux

Opter pour des végétaux bien adaptés au climat et à la nature du sol, c'est compter sur l'eau du ciel pour l'arrosage et sur le sol pour les nourrir. C'est donc une source d'économie et de plus, une promesse de réussite. Pour certaines plantes, il sera indispensable de **tenir compte également de l'exposition.**

Quelles sont en général, les conditions de culture à Maisons-Laffitte ?

- ✓ **La terre est sableuse et légèrement calcaire**, c'est à dire vite sèche et pauvre en éléments nutritifs. Heureusement, elle convient à bon nombre de plantes.
- ✓ **Notre climat tempéré évolue** rapidement du fait du réchauffement climatique. Les étés de plus en plus chauds et les hivers plus doux (très peu de gel, jamais inférieurs à -10° dernièrement) ouvrent la **possibilité de cultiver des plantes à faible rusticité.**

➔ **Voici des exemples de plantes bien adaptées au terrain sableux et aux étés secs**

- **Les plantes à bulbe** : tulipes, jonquilles, narcisses, crocus, perce-neige... sont particulièrement bien adaptées. Les oignons peuvent rester en terre toute l'année, car dans ce milieu filtrant, ils ne pourrissent pas. A condition de leur laisser le temps de se régénérer après floraison grâce à leurs feuilles (effet de la photosynthèse), les bulbes refleuriront l'année suivante.
 - **Les plantes grasses** : elles ont des feuilles épaisses et gorgées d'eau. Elles supportent la sécheresse et la terre pauvre, comme **les sedums** qui offrent une grande variété de couleur et de forme.
 - **D'autres plantes très bien adaptées** et presque indifférentes à l'exposition : **mahonia, if, laurier sauce, cotonéaster, aucuba...** Ces plantes sont précieuses pour les coins difficiles du jardin, soit très ombragés, soit dotés d'un sol concurrencé par d'autres arbres.
 - **Les plantes méditerranéennes** : elles trouvent aujourd'hui leur place dans nos jardins (surtout près d'un mur) et ceci sans grand danger de disparaître à cause du gel. Elles ont l'avantage de bien supporter la sécheresse, tels les **cistes, lavandes, pitosporums, immortelles du Var, myrte**, etc.
- ➔ **Donner la préférence aux vivaces plutôt qu'aux annuelles**, Pour une économie de temps (transplantation), d'énergie (transports) et d'argent.

II - Le choix des outils

Le jardin est un lieu d'agrément, de calme et de repos. Certains outils utilisés pour son entretien sont bruyants, c'est le cas de la tondeuse ou du taille-haie, mais **le plus bruyant de tous et de loin, est le souffleur de feuilles.**

Les souffleurs de feuilles, un outil à éviter absolument !

Certes, la suppression des feuilles sur les trottoirs est nécessaire pour éviter chutes et accidents, mais les souffleurs de feuilles présentent beaucoup d'inconvénients et il existe des solutions alternatives.

1. **Ils sont trop bruyants pour l'utilisateur, pour le voisinage et la faune.**

Avec un niveau de bruit allant jusqu'à 110 et 115 décibels, un souffleur est aussi bruyant qu'une tronçonneuse. Ils représentent un danger pour l'ouïe de l'utilisateur, même avec un casque, et une gêne importante pour le voisinage et la faune.

2. **Ils dégradent la qualité de l'air.**

La plupart des souffleurs sont équipés d'un moteur 2 temps qui ne brûle qu'une partie du carburant. Environ 30 % de l'essence échappe à une combustion complète, ce qui conduit à **une importante émission de polluants atmosphériques** tels que le monoxyde de carbone, des hydrocarbures et du protoxyde d'azote.

3. **Ils contribuent au réchauffement climatique.**

Qu'ils soient équipés d'un moteur 2 ou 4 temps, ils émettent des gaz à effet de serre.



Association MLDD - Maisons-Laffitte Développement Durable

4. Ils peuvent être cause de troubles musculosquelettiques.

Censés soulager l'opérateur, les souffleurs peuvent provoquer des maux de dos du fait de leur poids et des vibrations qu'ils émettent.

5. Ils présentent un risque sanitaire.

Equivalente à celle d'un ouragan, la puissance d'une souffleuse (jusqu'à 150km/h) disperse les poussières du sol qui peuvent être composées des matières fécales de nos chiens et chats domestiques, pollens et spores de champignons ou moisissures. Ces particules fines restent en suspension dans l'air pendant plusieurs jours, voire des semaines ce qui constitue un danger pour les yeux, un risque pour les asthmatiques et les personnes allergiques au pollen.

Faut-il vraiment enlever les feuilles mortes de nos jardins ?

La nature ne produit aucun déchet qu'elle ne sache « digérer ».

Ramasser les feuilles pour les jeter, c'est priver le sol de matières organiques. Les feuilles, comme les résidus de taille ou les restes de tonte sont un précieux amendement qui permet d'améliorer notre sol sableux et pauvre en éléments nutritifs. Cet apport nutritif peut se faire de deux façons, soit en utilisant ces déchets végétaux comme paillage, soit en les compostant avant d'être utilisés (voir en dernière page)

Comment remplacer les souffleurs ? Quelles meilleures solutions ?

En ce qui concerne **les allées de circulation et les terrasses**, le bon sens commande de les déblayer. Pourquoi pas avec un **balai ou un râteau à feuilles** ? Pour les petites surfaces, c'est l'idéal : léger, silencieux, jamais en panne !

Sur les pelouses, passer la tondeuse peut être une solution rapide et moins bruyante que celle des souffleurs. Elle a pour avantage de faire deux opérations en une : ramasser les feuilles et les déchiqueter, ce qui accélère leur compostage.

Au pied des arbustes, constituer un matelas de feuilles équivaut à un paillage d'excellente qualité. Il sera une protection pour passer l'hiver et un apport nutritif naturel au printemps, quand les feuilles seront décomposées.

Pour information :

Quand les résidus de jardin sont présentés à la collecte avec les ordures ménagères, ils sont incinérés.

Cette option est doublement pénalisante, elle représente une perte pour le jardin, mais aussi un coût environnemental important : le transport des déchets et leur incinération émettent du CO2 et des gaz nocifs (tels que les dioxines, monoxyde de carbone, ...). Ceci peut facilement être évité en adoptant le compostage sur place.

Le broyeur, un outil bien utile après la taille

Surtout au printemps, mais un peu tout au long de l'année, il faut tailler les arbustes. L'entreprise qui pratique la taille aura donc des branchages à déblayer.

Plusieurs solutions sont possibles. Ou bien l'entreprise les transportent tels quels jusqu'à une déchetterie ou un lieu de compostage ; ou bien, l'entreprise vient avec un broyeur, solution qu'adoptent de plus en plus d'entreprises car elle est bien pratique. Grâce au broyeur, le volume des branchages peut être réduit considérablement et leur transport en est facilité. De plus, **une fois broyés, les résidus des tailles peuvent être utilisés sur place comme paillage.** Un peu de main d'œuvre est nécessaire à l'épandage du broyat au pied des arbres et arbustes, mais ce broyat va nourrir le sol et éviter un autre amendement.

Lors du choix d'une entreprise de jardinage, son équipement en broyeur plutôt qu'en souffleuse peut être discriminant.



Association MLDD - Maisons-Laffitte Développement Durable

III - Le compostage, faisabilité et utilité

Composter, c'est favoriser la décomposition de résidus végétaux. Dans la nature, comme en forêt, le retour des éléments nutritifs nécessaires aux plantes se fait naturellement. En compostant, on accélère le processus. C'est un moyen économique, logique et écologique d'utiliser les résidus de jardinage, tonte, petite taille, feuilles mortes et ceux de cuisine. Ces éléments déposés dans le composteur se décomposent sous l'effet de micro-organismes... et après 6 à 10 mois, vous aurez un très bon amendement pour vos plantations ! Un amendement bien supérieur à tous ceux que l'on achète.

Le compostage peut se pratiquer dans une copropriété, notre communauté d'agglomération en a l'expérience, une expérience réussie ! Pour enclencher le processus, le seul préalable est l'approbation de l'assemblée générale des copropriétaires.

Pour obtenir un composteur à prix modique et toutes les informations pour le réussir, adressez-vous au service environnement de notre Communauté d'Agglomération St Germain Boucles de Seine. La CASGBS vous indiquera la marche à suivre.

Contact CASGBS : 01 30 09 75 36 ou environnement@casgbs.fr.

IV – L'élagage

Un jardin planté d'arbres nécessite l'intervention régulière d'un élagueur, soit pour contenir la place prise par les arbres dans le jardin, soit pour réduire leur prise au vent (avec les tempêtes actuelles il vaut mieux prévenir les accidents). Le choix de l'élagueur est très important pour éviter des erreurs, comme faire mourir un arbre pour cause de taille trop sévère, tailler à contre-saison ou encore abattre un arbre sain croyant qu'il était en mauvais état. Certaines erreurs ne peuvent en aucun cas se rattraper. Quand un arbre de 30, 50 ou 100 ans disparaît, il est impossible de le remplacer !

Il est impératif de s'adresser à un vrai professionnel :

- **un élagueur de métier** qui aura reçu une formation (connaissance des arbres, taille, maniement des outils, sécurité, etc.).
- **un élagueur déclaré comme tel à la sécurité sociale**. L'élagage est dangereux, les accidents sont nombreux, il est indispensable qu'un élagueur soit déclaré comme tel pour le risque « accidents du travail ».

Attention, la taille des haies est totalement déconseillée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), voire interdite par le préfet dans certains départements, entre le 1^{er} avril et le 3 juillet, ceci pour respecter la période de nidification !

Annexe

Les paillages et les plantes couvre-sols préviennent l'appauvrissement du sol

Pour empêcher l'érosion, éviter le dessèchement, en bref, préserver la vie du sol et donc sa fertilité, il est indispensable de le couvrir. Voici deux solutions possibles :

1. Le **paillage** est une excellente solution, il empêche le sol de se dessécher et les herbes indésirables de pousser. **Mieux encore, il nourrit le sol en se décomposant**. Que demander de mieux ! Un des meilleurs paillages est le bois déchiqueté que l'élagueur peut laisser après son passage (encore appelé **BRF, Bois Raméal Fragmenté**). Les petites tailles, l'herbe de la tonte (en quantité mesurée pour éviter qu'elle ne pourrisse et ferment) et les feuilles mortes sont d'autres possibilités.
2. Les **plantes dites couvre-sols**, ce sont des plantes qui poussent si facilement qu'elles colonisent toute la surface qui leur est laissée à disposition. Une fois installées, elles agrémentent un jardin de jolis tapis vert ou panaché et de teintes plus vives encore à la période de floraison ! Pour un couvre-sol facile à réussir, même sous les arbres : lamium, pervenche, géraniums vivaces, ceratostigma, ...sans oublier l'incredible lierre.